

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
tenue le mardi 21 janvier 2014, à 11 h, à la salle du conseil de l'édifice situé au 800, avenue
Léonard-E.-Schlemm, Baie-Comeau

Sont présents :

M^{MES} Nicole Champagne représentante de Godbout
Nathalie Fournier directrice générale et secrétaire-trésorière

ET

MM. Yoland Émond représentant de Chute-aux-Outardes
Joseph Imbeault représentant de Ragueneau
André Lepage président et représentant de Pointe-aux-Outardes
Michel Lévesque représentant de Franquelin
Claude Martel représentant de Baie-Comeau
Normand Morin représentant Pointe-Lebel

Est absent :

Denis Lejeune représentant de Baie-Trinité

ORDRE DU JOUR

1.0 Préliminaires

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour modifié
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 26 novembre 2013

2.0 Décision

Administration

- 2.1 Adoption des listes de comptes à payer n° 2013-11 et n° 2013-12
- 2.2 Inscription au colloque Salon des TEQ de Réseau Environnement
- 2.3 Octroi d'un mandat comptable pour la fin de l'année financière
- 2.4 Mandat d'implantation de collectes sur les TNO

CGIMRM

- 2.5 Établissement d'une procédure concernant la collecte des matières encombrantes et le service de collecte porte-à-porte
- 2.6 Modification du règlement de tarification n° 2013-02 concernant la collecte des matières encombrantes et le service de collecte porte-à-porte
- 2.7 Demande de bacs de recyclage supplémentaires dans le secteur commercial

LET

- 2.8 Octroi du contrat pour le service d'analyses de laboratoire

MATIÈRES ORGANIQUES

- 2.9 Octroi du contrat de services professionnels concernant l'implantation de la plateforme de compostage

3.0 Informations

3.1 Ouverture de Phase 2, le magasin de réemploi

3.2 Préposé à la balance

4.0 Correspondance

4.1 Ristourne MMQ de 10 747 \$

4.2 Redevances à l'élimination

5.0 Affaires nouvelles

6.0 Période de questions

7.0 Fermeture de la séance

PROCÈS-VERBAL

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 **Ouverture de la séance**

Le président et représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, André Lepage, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum; il est 11 h 25.
Approuvé séance tenante.

Rés. 2014-01

1.2 **Lecture et adoption de l'ordre du jour modifié**

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Michel Lévesque, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour modifié.
Approuvé séance tenante.

Rés. 2014-02

1.3 **Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 26 novembre 2013**

Sur la motion du représentant de la Ville de Baie-Comeau, Claude Martel, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de séance publique ordinaire du 26 novembre 2013.
Approuvé séance tenante.

2.0 DÉCISIONS

ADMINISTRATION

Rés. 2014-03

2.1 **Adoption des listes de comptes à payer n° 2013-11 et n° 2013-12**

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Yoland Émond, il est unanimement résolu d'adopter les listes de comptes à payer n° 2013-11 d'une somme de 1 325 105,73 \$ et n° 2013-12 d'une somme de 430 878,52 \$ conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.
Approuvé séance tenante.

Rés. 2014-04

2.2 **Inscription au colloque « Salon des teq » de Réseau Environnement**

Attendu que le 10e « Salon des teq » aura lieu les 11 et 12 mars prochains au Centre des congrès de Québec;

Attendu que plusieurs membres du conseil ont démontré de l'intérêt à assister à cet événement;

Attendu qu'une présentation sur le Complexe de gestion intégrée des matières résiduelles de Manicouagan sera faite par la directrice générale.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Michel Lévesque, il est unanimement résolu que la Régie soit représentée par les personnes suivantes : Nathalie Fournier et Isabelle Giasson, employées permanentes de la RGMRM, de madame Champagne et messieurs Imbeault, Lepage, Lévesque et Morin, représentants du conseil d'administration.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2014-05

2.3 **Octroi d'un mandat comptable pour la fin de l'année financière**

Cet item est reporté à la séance du 18 février prochain.

Approuvée séance tenante.

Rés. 2014-06

2.4 Mandat pour l'implantation d'un service de collectes pour les TNO

Attendu que des demandes ont été reçues de résidents de ces territoires, plus spécifiquement des secteurs limitrophes de la Ville de Baie-Comeau jusqu'à Manic 2;

Attendu que le service pourrait également intéresser les résidents du territoire du Lac Taillardat;

Attendu que plusieurs intervenants ont déjà été rencontrés et qu'ils ont été informés que des coûts seraient rattachés à ces collectes;

Attendu que les collectes d'ordures et de recyclage sur les TNO limiteraient visiblement la création de dépotoirs clandestins;

Attendu que plusieurs scénarios sont présentement à l'étude et qu'ils seront présentés aux principaux intervenants prochainement.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Michel Lévesque, il est unanimement résolu de mandater la directrice générale à proposer à la MRC un service de collectes des matières résiduelles pour le secteur de Manic 2 situé sur le territoire non organisé.

Approuvée séance tenante.

CGIMRM

Rés. 2014-07

2.5 Établissement d'une procédure concernant la collecte des matières encombrantes et le service de porte-à-porte

Attendu que l'ouverture de l'écocentre 7 jours sur 7 a réduit considérablement les quantités de matières recueillies lors de ces collectes;

Attendu que l'exécution des collectes des matières encombrantes par la Régie favorise la récupération et la valorisation de la matière et permet l'approvisionnement en matériel au magasin de réemploi Phase 2;

Attendu que les citoyens profitaient déjà de deux collectes d'encombrants gratuites par année;

Attendu que le service de collecte porte-à-porte est offert afin de permettre à la population de se départir de matières utilisables (électroménagers, meubles, jouets, etc.) qui seront vendues dans le magasin de réemploi Phase 2. Le tonnage ainsi ramassé sera inclus aux trois tonnes gratuites auxquelles a droit le citoyen résidentiel.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Yoland Émond, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à établir une procédure gratuite de collecte des matières encombrantes deux fois par année.

Approuvée séance tenante.

Rés. 2014-08

2.6 Modification du règlement de tarification n° 2013-02 concernant la collecte des matières encombrantes et le service de collecte de porte-à-porte

Attendu que la loi autorise la Régie à régler la tarification pour les services qu'elle offre;

Attendu qu'il est juste et équitable que les activités et services offerts par la Régie soient défrayés par ceux qui les requièrent;

Attendu que les citoyens peuvent se prévaloir de deux collectes d'encombrants gratuitement par année.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Joseph Imbeault, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à modifier le règlement de tarification afin d'y inclure des frais de 75 \$ par collecte pour les matières encombrantes lorsque le citoyen requiert plus de deux collectes annuellement.

Approuvée séance tenante.

Rés. 2014-09

2.7 Demandes de bacs de recyclage supplémentaires dans le secteur commercial
Attendu que la demande de bacs de recyclage est en croissance dans le secteur commercial;

Attendu que le coût de location d'un bac de recyclage de 4 verges cubes est de 20 \$/mois par conteneur.

Attendu que la location d'un deuxième conteneur pour un commerce n'est pas comptabilisée aux prévisions budgétaires de 2014.

Sur la motion de la représentant de la Municipalité de Godbout, Nicole Champagne, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à facturer les clients désirant plus d'un conteneur à matières recyclables au tarif de 25 \$/mois/conteneur.
Approuvée séance.

Rés. 2014-10

2.8 Écocentre de Baie-Trinité
Attendu que des frais mensuels de 2 000 \$ sont chargés à la Régie pour la location du terrain et des conteneurs à l'écocentre de Baie-Trinité;

Attendu que les opérations de l'écocentre de Baie-Trinité ne répondent pas aux exigences de la Régie.

Sur la motion de la représentante de la Municipalité de Godbout, Nicole Champagne, il est unanimement résolu d'autoriser de retenir le paiement des services liés à l'écocentre de Baie-Trinité jusqu'à ce qu'une entente satisfaisante soit intervenue entre les deux parties.

Approuvée séance tenante.

LET

Rés. 2014-11

2.9 Octroi du contrat pour le service d'analyses de laboratoire
Attendu qu'une demande de prix a été demandée à deux compagnies, soit Exova et Agat Laboratoire;

Attendu que la compagnie Exova a fourni la soumission la plus basse, soit 17 092,40 \$ pour l'ensemble des analyses à produire au cours de l'année 2014;

Attendu que le prix pour chaque analyse hebdomadaire avant les taxes était de 112,90 \$ en 2013 et sera de 78,05 \$ en 2014.

Sur la motion du représentant de la Ville de Baie-Comeau, Claude Martel, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à octroyer le contrat pour le service d'analyses de laboratoire à la compagnie Exova.

Approuvée séance tenante.

MATIÈRES ORGANIQUES

Rés. 2014-12

2.10 Octroi du contrat de services professionnels concernant l'implantation de la plateforme de compostage
Attendu qu'un appel d'offres public a été diffusé par le biais du SEAO;

Attendu que la firme BPR est la seule compagnie à avoir présenté une soumission conforme.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Joseph Imbeault, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à octroyer le contrat de services professionnels concernant l'implantation de la plateforme de compostage à la firme BPR pour la somme de 137 147 \$, plus les taxes applicables.

Approuvée séance tenante.

3.0 INFORMATIONS

3.1 **Ouverture de Phase 2, le magasin réemploi**

La directrice informe le conseil que l'ouverture de Phase 2, le magasin de réemploi, est prévue pour le 13 mars prochain. Une campagne de communication sera menée dans les médias locaux afin d'en aviser la population et de l'informer à l'égard des produits qui y seront vendus. Les heures d'ouvertures prévues sont les mêmes que les magasins conventionnels, soit du lundi au mercredi de 9 h à 17 h, les jeudis et vendredis de 9 h à 21 h et les samedis et dimanches de 9 h à 17 h.

Les prévisions budgétaires 2014 prévoient l'embauche d'un assistant-gérant et de trois vendeurs, un à temps plein (max 40 h) et deux à temps partiel (max 25 h). Nous procédons présentement à l'affichage du poste de l'assistant-gérant, d'un vendeur à temps plein et d'un vendeur à temps partiel par le biais du site Internet de la Régie, du site d'Emploi Québec et du journal Le Manic.

3.2 **Préposé à la balance**

Un poste sera affiché afin de pallier temporairement l'absence d'une ressource à ce poste présentement en congé maladie.

4.0 CORRESPONDANCE

4.1 Ristourne MMQ de 10 747 \$

4.2 Redevances à l'enfouissement

5.0 AFFAIRES NOUVELLES

6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Rés. 2014-13

7.0 FERMETURE DE LA SÉANCE

Le président et représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, André Lepage, propose la levée de la séance. Il est 12 h 22.

Approuvée séance tenante.

André Lepage,
Président

Nathalie Fournier,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière